Universités : l'Observatoire de la laïcité juge "inutile et inopportun" de légiférer sur le port du voile

15/12/2015 à 19h01

L'Observatoire de la laïcité estime qu'il n'est « ni utile ni opportun » de légiférer sur le port de signes religieux, dont le foulard islamique, par les étudiants, dans un avis très attendu rendu public mardi.

Dans son avis, cette commission d'experts qui dépend de Matignon fait une vingtaine de recommandations, après avoir mené de « nombreuses auditions ». Elle commence par dresser un état des lieux qui «*révèle une situation globale respectueuse de la laïcité*», avec seulement 130 cas de «*désaccord ou (de) conflit ponctuel*» lui ayant été remontés, pour un total de 130 universités et établissements, rassemblant environ 2 millions d'étudiants.

L'observatoire rappelle que «*le principe de laïcité ne fait pas obstacle à ce que des étudiants portent des signes et tenues manifestant leur appartenance religieuse*», dès lors que «*leur comportement n'est pas prosélyte et ne perturbe pas le bon fonctionnement de l'établissement*».

L'avis a été adopté à l'unanimité de ses membres, à l'exception de trois d'entre eux, qui n'ont pas pris part au vote : le député et ancien ministre socialiste Jean Glavany, la sénatrice PRG Françoise Laborde et Patrick Kessel, président du Comité Laïcité République. **Ces trois opposants à la ligne défendue par le président de l'observatoire Jean-Louis Bianco estiment que l'avis rendu mardi « *contribue à éluder les problèmes*».** […]

